



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Paris, le 30 DEC. 2010

**Direction générale de la santé**  
Sous-direction Risques infectieux  
Département des urgences sanitaires

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SANTÉ**

à

**MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS DES  
ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ**

**MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS DES  
ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX (via ARS)**

**Objet :** Grippe saisonnière, actualisation de la stratégie vaccinale pour la saison 2010-2011 et de l'utilisation du traitement antiviral curatif en extra-hospitalier

Les dernières données épidémiologiques (franchissement du seuil épidémique, co-circulation des virus A(H1N1)2009, A(H3N2) et B, augmentation du nombre d'hospitalisations et de formes graves – majoritairement liées au virus A(H1N1)2009 -) conduisent la direction générale de la santé, sur la base des recommandations des experts formulées le 24 et le 29 décembre 2010, à actualiser comme suit les mesures de protection des personnes les plus à risque de formes graves de grippe.

1) Recommandations vaccinales (avis du Haut conseil de la santé publique du 29 décembre 2010)

- extension de la recommandation de vaccination rapide aux femmes enceintes et aux sujets présentant une obésité avec un indice de masse corporelle (IMC) supérieur ou égal à 30 ;
- confirmation de l'importance de la vaccination rapide des personnes ayant un facteur de risque habituel pour la grippe saisonnière.

La DGS rappelle à cette occasion la recommandation forte du HCSP de vaccination contre la grippe saisonnière des professionnels de santé et de tout professionnel en contact régulier et prolongé avec les personnes à risque de grippe sévère.

Vous voudrez bien diffuser ces recommandations aux services susceptibles de recevoir des patients concernés ainsi aux services de médecine du travail des établissements de santé.

2) Utilisation des antiviraux en curatif en extrahospitalier en période de circulation du virus A(H1N1)2009 (avis du Comité de lutte contre la grippe du 24 décembre 2010)

- recommandation de mise sous traitement antiviral curatif, le plus précocement possible, des sujets présentant :
  - un syndrome grippal caractérisé, si la forme clinique est jugée sévère par le médecin ;
  - ou des facteurs de risque particuliers, quelle que soit la sévérité clinique ;
  - ou une forme clinique grave d'emblée ou compliquée ;
- recommandation de mise sous traitement antiviral curatif par oseltamivir des femmes enceintes présentant un syndrome fébrile associé à des signes respiratoires, quel que soit le trimestre de grossesse et la présence ou non de facteurs de risque.

Ces nouvelles recommandations ont aussi été adressées aux praticiens libéraux inscrits au système de messagerie électronique DGS-Urgent. Des informations complémentaires sont accessibles aux adresses Internet indiquées ci-dessous.

La directrice générale adjointe  
de la santé

Copie : ARS, DGOS, DGCS, DCT, SEM

<http://www.sante.gouv.fr/grippe-saisonniere> (Informations destinées aux professionnels de santé)

[http://www.invs.sante.fr/surveillance/grippe\\_dossier/](http://www.invs.sante.fr/surveillance/grippe_dossier/) (Point épidémiologique)

Sophie DELAPORTE

CE MESSAGE COMPORTE UNE PAGE